Communes de Saint-Saturnin du Bois et Saint-Pierre d'Amilly (17)

Projet « Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs »

Novembre 2018

Diagnostic paysager

GENIPLANT
ARCHITECTURE DU PAYSAGE & GENIE ECOLOGIQUE

Agence de NIORT
8 imp des Frênes
79000 BESSINES
tél : 05.49.25.83.48.
contact@geniplant.com

SOMMAIRE

A) Contexte du site d'étude, genèse du paysage 2

B) Unités et sous-unités paysagères 4

C) Unités et sous-unités paysagères 5

1) Motifs paysagers de la sous-unité paysagère du plateau de Saint-Saturnin du Bois 6

2) Motifs paysagers de la sous-unité paysagère de transition de collines entre plaine et vallées 9

3) Motifs paysagers de la sous-unité paysagère des vallées du Mignon et de la Courance 12

4) Les espaces urbains 17

4.1. Saint-Saturnin-du-Bois 17

4.2. Saint-Pierre d'Amilly, le bourg 22

4.3. Saint-Pierre d'Amilly, Simoussais 24

D) Enjeux paysagers et écologiques 26

A) Contexte du site d'étude, genèse du paysage

Les communes de Saint-Saturnin du Bois et Saint-Pierre d'Amilly se situe sur l'emprise de la Sylve d'Argenson qui formait un arc boisé en ligne de crête de La Rochelle à Angoulême. Les traces de cette forêt qui a été défrichée au Moyen Age sont présentes sous la forme de bosquets ou de forêts plus importantes comme la Forêt de Benon, de Chizé, Aulnay...

Le site est en terre d'Aunis à l'ouest de l'ensemble forestier.

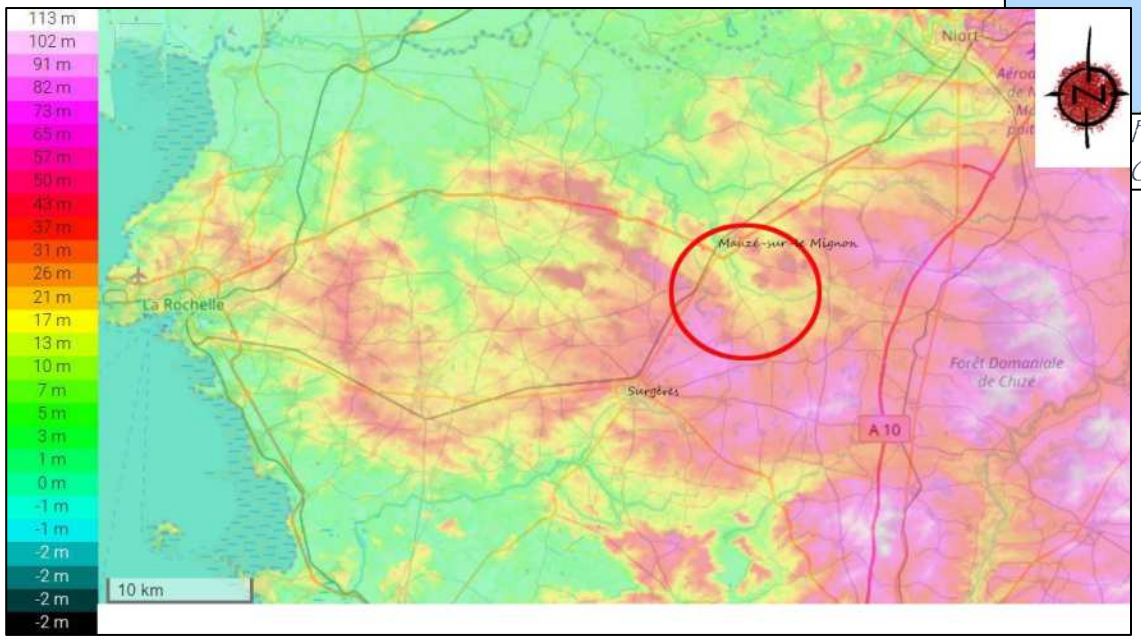

Figure 1 : carte du relief par plage de couleur- source site topographie.com

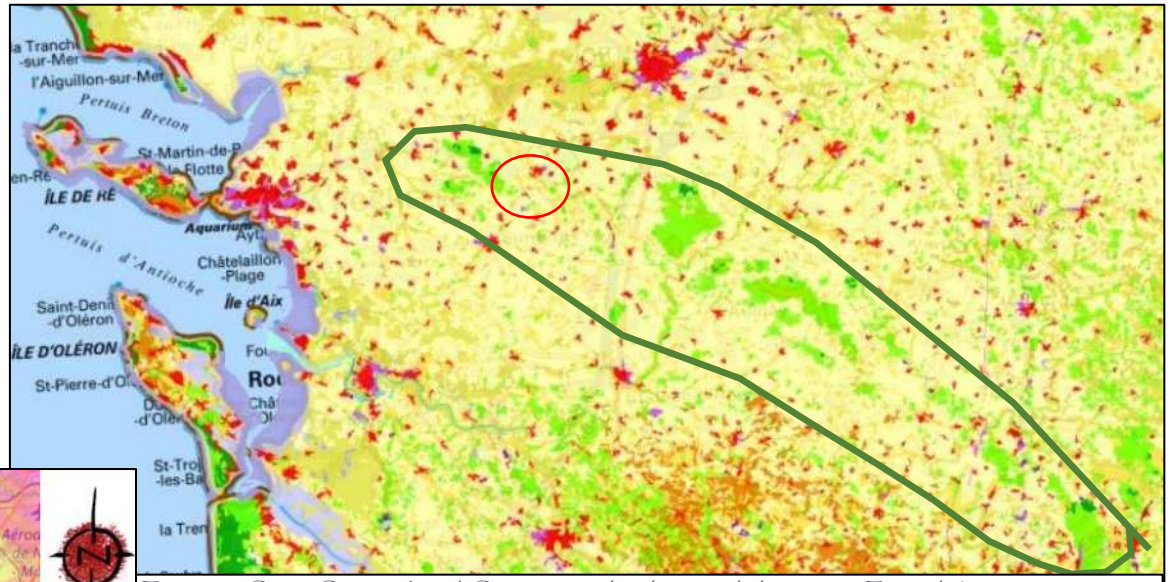

Figure 2 : Carte Corinne Land Cover 2012- localisation de l'ancienne Forêt d'Argenson- Géotportail

Les deux communes sont en zone de transition topographique entre plateaux agricoles de Surgères et la vallée du Mignon, porte du Marais Poitevin.

La Sylve d'Argenson a été fragmentée au profil de l'agriculture. La carte de Cassini du XVIIIème siècle montre une occupation des sols déjà majoritairement dédié à l'agriculture avec la présence de quelques masses boisées (Forêt de Benon, bois de Saint-Saturnin) et des vignes, notamment sur les points hauts (La Roche soit Fief de la Garde, Fief des Justices, Fief de St Pierre). Au XVIIIème siècle, la culture de la vigne était étendue sur les coteaux du plateau et les buttes et se situait dans l'aire du Cognac en « bois ordinaires ». De nos jours, les bois présents à cette époque sont à peu près aux mêmes endroits avec des formes géométriques, des décrochés, liés au parcellaire en lanières très dense peut-être hérité de la culture ancienne de la Vigne.

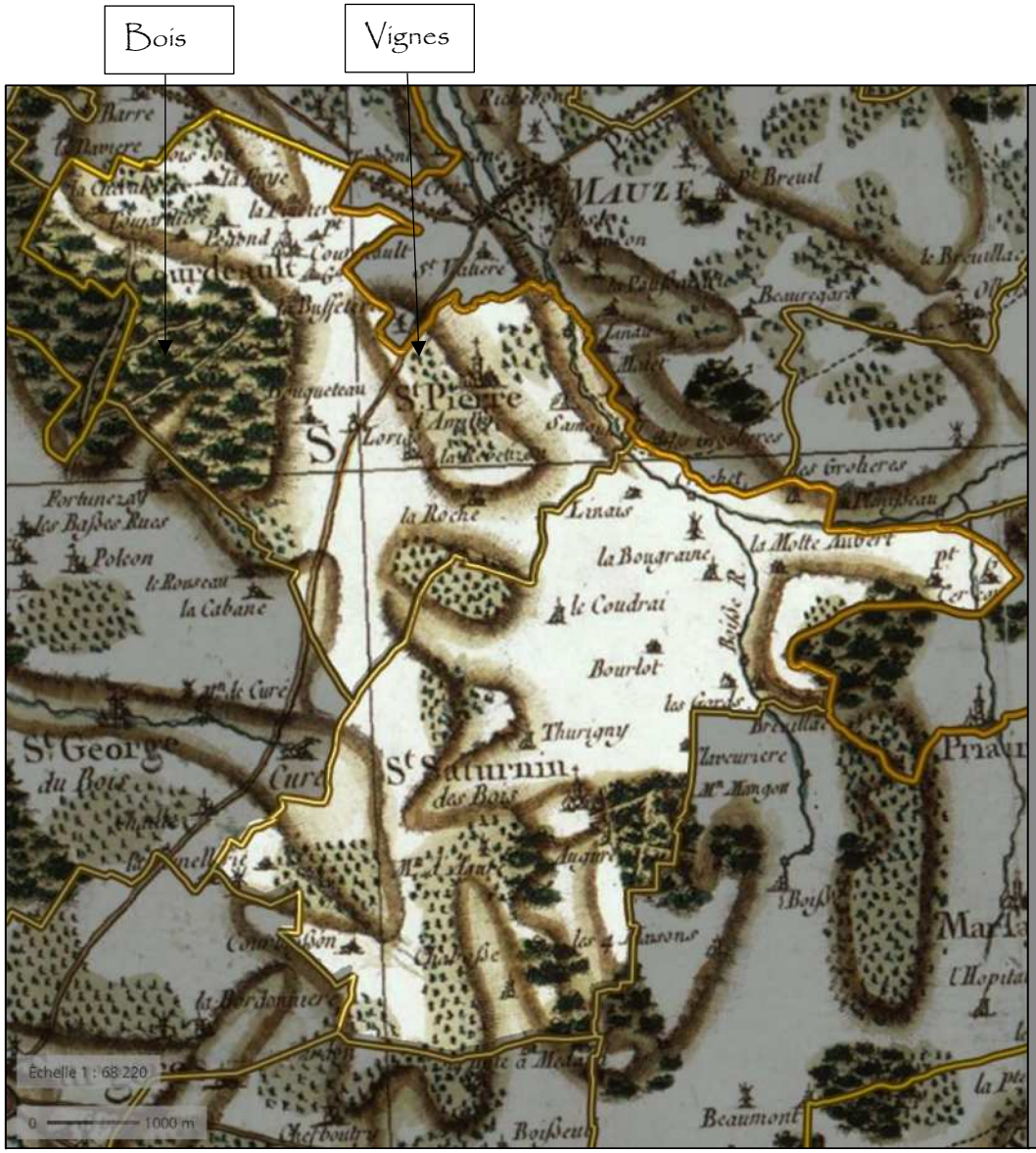

Figure 4 : Carte de Cassini, XVIIIème siècle – Géoportail IGN

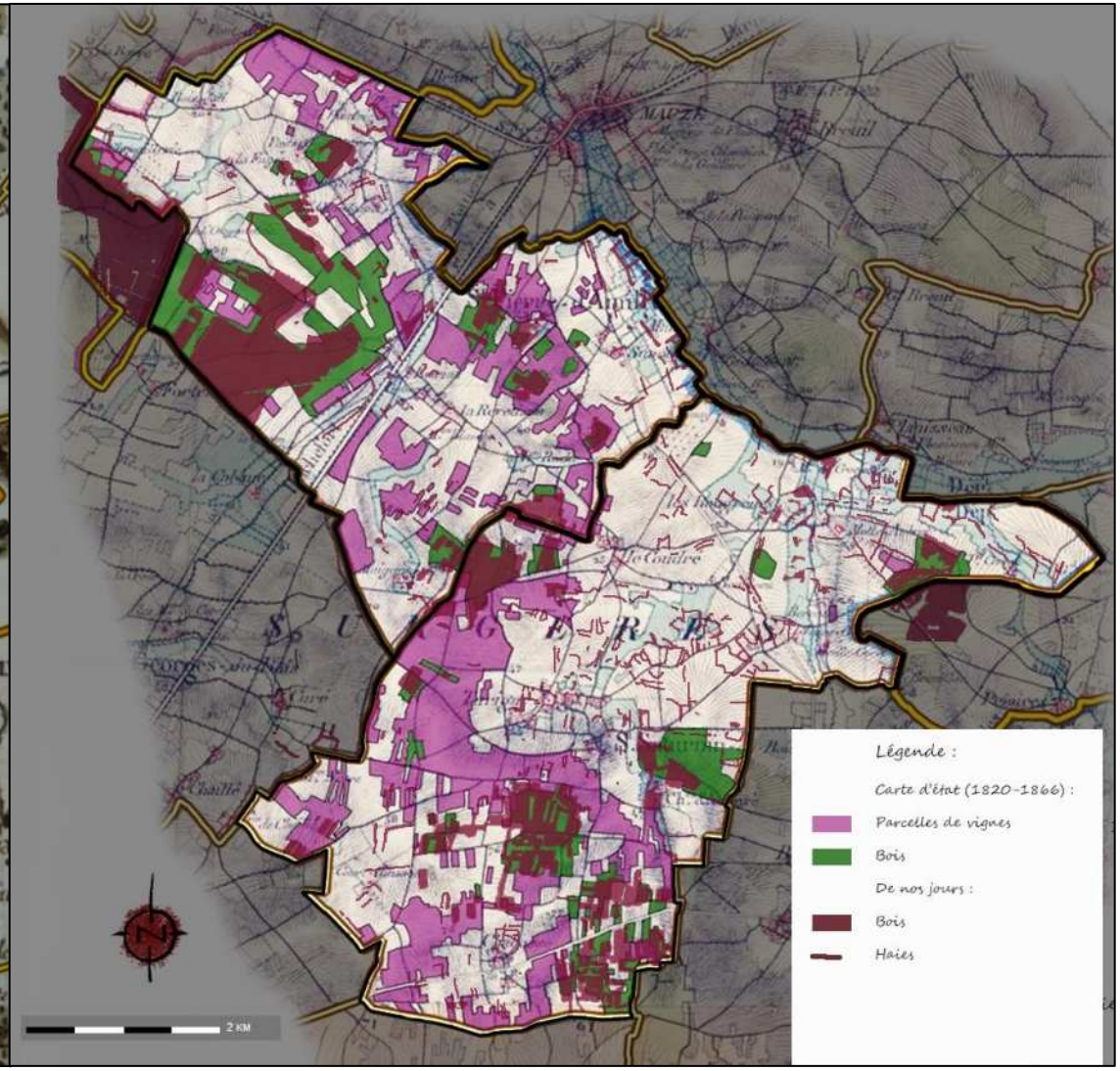

Figure 4 : Carte croisée d'Etat major (1820-1866) et carte IGN actuelle- source Géoportail

Le paysage actuel est issu d'une histoire géologique où les couches horizontales du Jurassique (Oxfordien supérieur) occupent la majeure partie du territoire. L'érosion du Quaternaire liée au gonflement des cours d'eau et notamment la vallée du Mignon a entaillé fortement le plateau ouest (entre 35 et 49 m), créant des coteaux collinaires et des terrasses intermédiaires.

Le bord de plateau est composé de marne et calcaires argileux et au sud de Saint-Saturnin du bois de calcaires crayeux. Ces couches géologiques correspondent au paysage de plaine boisée où se trouvait l'ancienne forêt d'Argenson puis la vigne. Il est possible que la nature du sol (argilo-calcaires) et la configuration en pente ont été longtemps des facteurs défavorables à l'agriculture ; d'où la préservation de nombreux bois.

La nature argileuse du sous-sol s'exprime en zones humides et bocagères dans les secteurs de terrasse intermédiaire (marnes et calcaires argileux) au niveau des résurgences de pied de plateau (à l'est du bourg de Saint-Saturnin du Bois). Le dessin tortueux des cours d'eau favorise le caractère humide du milieu.

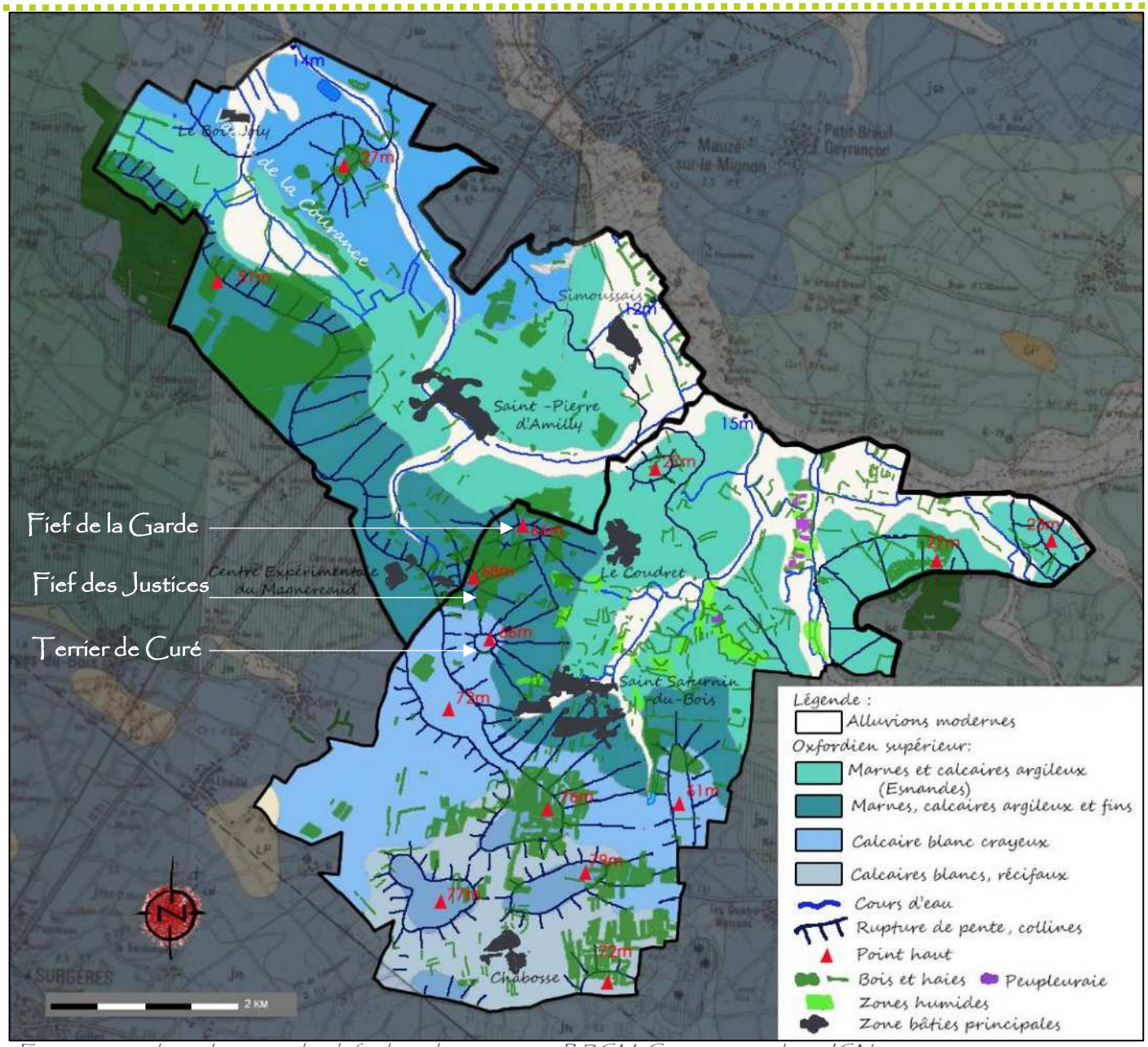

Figure 5 : carte de synthèse entre le relief et la géologie- sources : BRGM, Carte topographique IGN

C) Unités et sous-unités paysagères

L'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes mentionne que les deux communes se situe dans la grande unité paysagère de La Plaine d'Aunis à la lisière de la Venise Verte du Marais Poitevin et de la Plaine de Niort. Cette analyse à grande échelle ne met pas en avant les subtilités du paysage à l'échelle plus fine des deux communes qui partagent beaucoup de points communs et sont en continuité paysagère.

Les nuances paysagères permettent de différencier les trois sous-unités suivantes :

- A l'ouest le plateau agricole nord de Surgères caractéristique de la Plaine d'Aunis
- Le paysage de collines boisées en transition avec la plaine alluvionnaire du Mignon. Les points hauts offrent des vues en belvédère magnifiques.
- La plaine alluvionnaire ou paysage de vallées qui est elle-même un espace de transition avec le Marais-Poitevin. Près de Saint-Saturnin, un bocage humide se démarque de cette sous-unité.

Dans ce paysage se détachent des éléments verticaux comme l'église de Saint-Saturnin du bois, son château d'eau son antenne de communication.

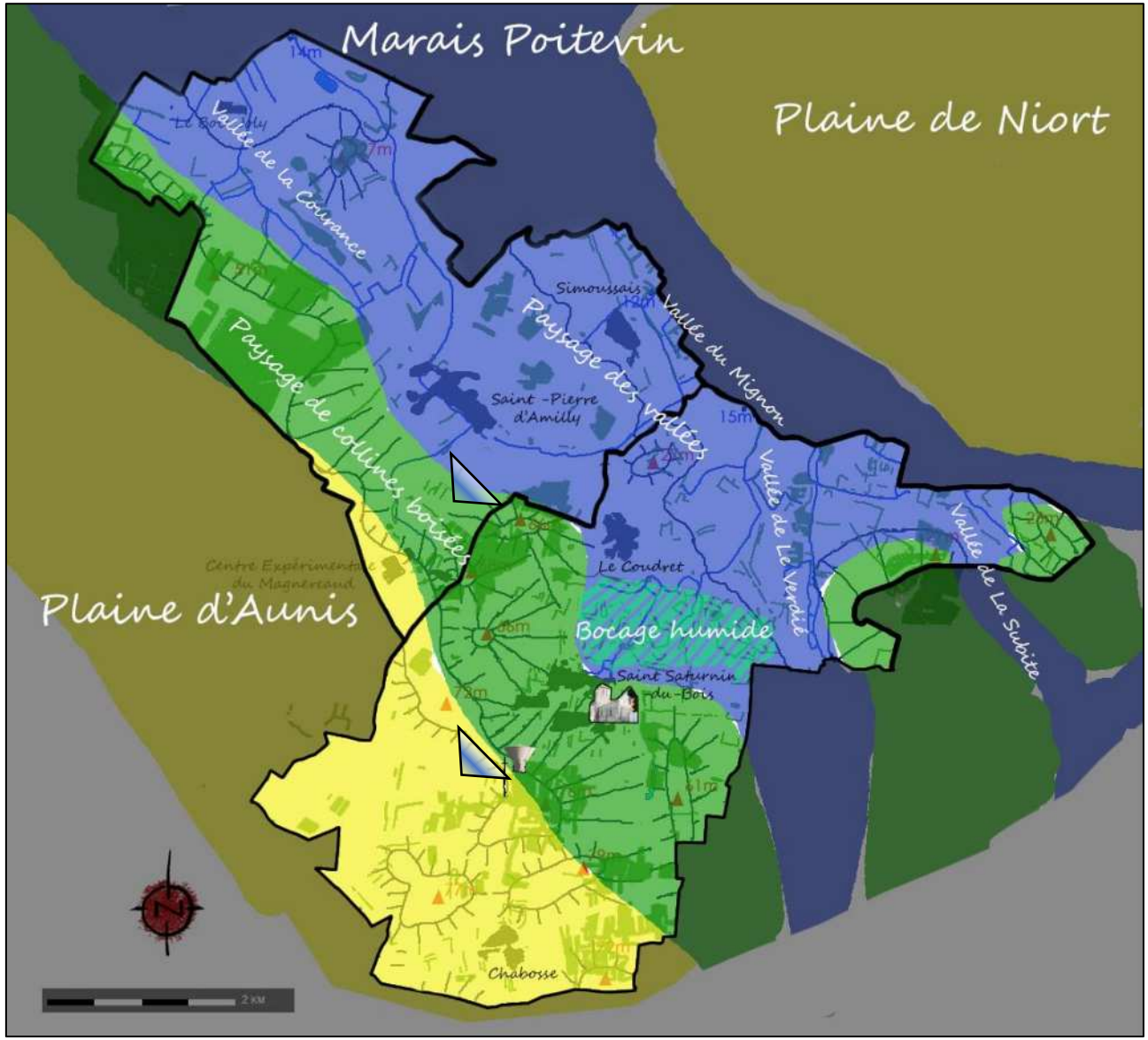

Figure 6 : Carte des unités et sous-unités paysagères

1) Motifs paysagers de la sous-unité paysagère du plateau de Saint-Saturnin du Bois

Le paysage de plaine agricole d'Aunis se compose de motifs qui créent une écriture paysagère très lisible.

Tout d'abord d'espace est à dominante horizontale et dégagé avec de légères ondulations topographiques qui s'accentuent en bords de plateau où une ligne de crête remontante semble s'esquisser à l'horizon.

Dans cet espace sensible aux moindres éléments verticaux, des tirets boisés aux formes géométriques animent la vaste étendue semblant flotter comme des îlots. Le regard circule entre les différents plans et les bosquets donnant un paysage dynamique visuellement tout en restant ordonné et lisible.

La haie est un deuxième motif paysager structurant du paysage. Elle est essentiellement composée de deux strates : arbustes de bas étage et cépée intermédiaire d'arbres formant une « palisse » souvent taillée sur les côtés. Comme pour les bosquets, l'insertion de ces « bouts de haies » dans le paysage ne semble pas obéir à une logique particulière bien qu'elles suivent souvent des voies de circulation et les limites de parcelles. En effet, lorsque l'on compare la parcellaire du cadastre et la carte des motifs paysagers, on se rend compte que les bosquets sont dans des secteurs aux petites parcelles découpées en lanières héritage sans doute de l'ancien vignoble. Les arbres isolés jouent également leur rôle en complétant l'animation du paysage. Il s'agit souvent d'arbres fruitiers issus d'anciennes parcelles de vigne « jardinées ».

Figure 7 : croquis de composition du paysage de plaine agricole d'Aunis

Figure 8 : extrait cadastral avec en fond la carte IGN 1/25000

Photo n° 3 : paysage de plateau et de tirets boisés depuis la RD 205 à l'ouest de Saint-Saturnin du bois

Photo n° 3 : Les bosquets met en scène des fenêtres de vues sur l'arrière-plan (église de Saint-Saturnin du Bois), RD11 près de Chabosse.

Photo n° 3 : Paysage éolien industriel de Marsais et Bernay Saint Martin au sud de la commune de Saint-Saturnin du Bois.

Photo n° 9 : haies en limite de parcelles en lanières près de Court Buisson

Photo n° 9 arbres fruitiers (cerisiers) isolés associés à la vigne sous la forme de petites parcelles jardinées au cœur de la plaine.

Photo n° 9 : vue depuis la RD 111 sur une butte des Ardillaux près de Chabosse

Photo n° 9 : alignement de chênes verts remarquables du Bois Hardy (commune de Marsais), les arbres isolés jouent un rôle intéressant dans un paysage dégagé.

Photo n° 9 : exemple de paysage sensible, chemin tortueux qui monte vers une légère colline avec un arbre isolé (vue depuis la RD205) près de Curé

Photo n° 9 : point d'appel château d'eau de Saint-Saturnin du Bois

2) Motifs paysagers de la sous-unité paysagère de transition de collines entre plaine et vallées

Cette entité paysagère fait la transition entre le plateau et la vallée du Mignon/ La Courance.

Elle se caractérise par une frange de direction nord-ouest/sud-est en rupture de pente composées de courbes et de buttes boisées (comme le Fief de la Garde). Cette entité est en continuité entre les deux communes.

Les motifs paysagers sont similaires à l'unité paysagère de plaine d'Aunis avec des masses boisées plus larges sur les buttes. Il s'agit de bois de essentiellement de chênes sessiles en taillis ou taillis sous futaie.

Le motif haie est présent en pied de coteau, le long des routes ou reliant des bois. Il s'agit de segments souvent fragmentés et pas très longs.

Quelques arbres isolés peu nombreux complètent la richesse paysagère de cette entité.

En limite de crête, de nombreuses vues en balcon offrent des vues contrastées et remarquable sur le paysage de vallée. En pied de coteau, les vues en contre-plongée sont totalement différentes avec un horizon masqué par le front de collines.

Photo n° 10 : croquis représentatif du paysage de collines

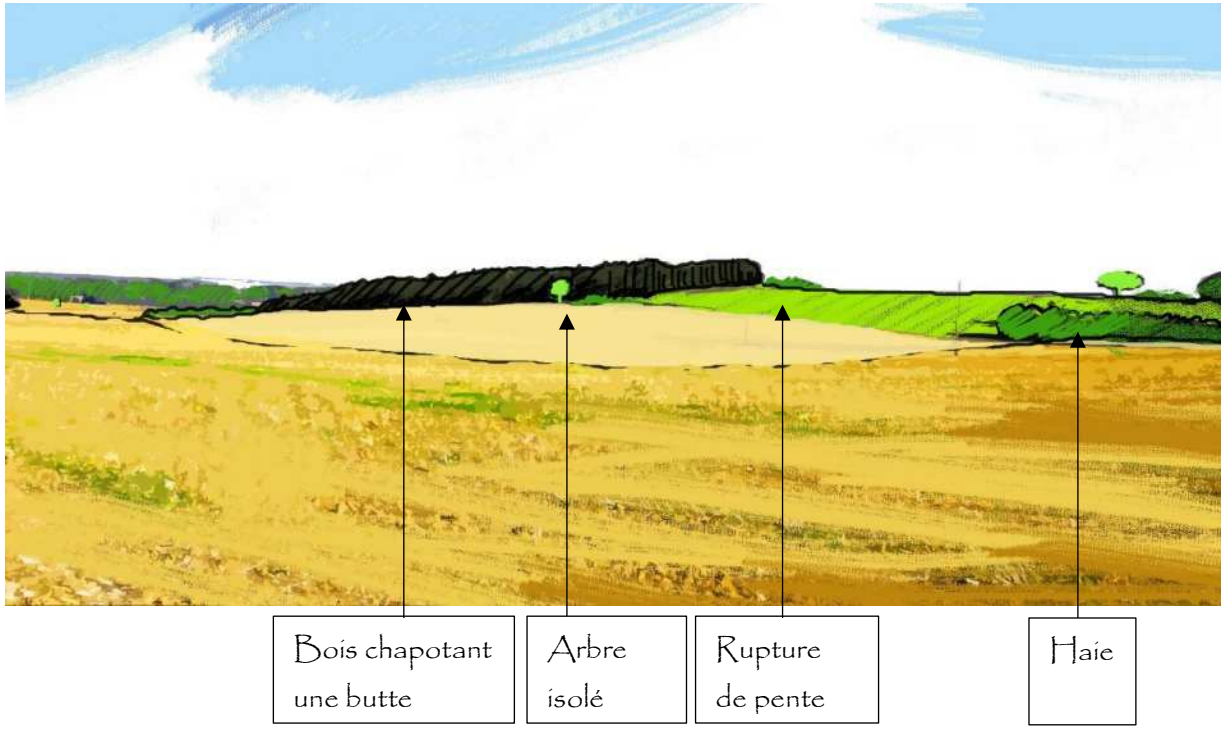

Photo n° 14 : RD 209, vue panoramique en direction du bourg. L'observateur a l'impression que le paysage est une vaste étendue boisée.

Photo n° 14 : vue depuis la RD 209 sur le paysage de collines boisées (ici Fief des Justices). Depuis ce point de vue, la limite du plateau est bien visible ainsi que les ondulations topographiques. Les boisements sont implantés en points haut.

Photo n° 14 : vue sur le Fief de La Garde/ St Pierre à proximité du Centre Expérimentale de Magneraud. Paysage de courbes et de buttes boisées qui accentuent le relief.

Photo n° 14 : Vue sur le Fief de La Garde depuis la route entre Saint-Pierre et le Coudret. Lisières rectilignes et découpées, fruitiers et bosquets isolés.

Photo n° 15 : route de l'Oujarderie, la limite entre plateau et vallée est moins marquée avec un relief moins ondulé. La ligne de crête est toujours soulignée par les bois qui matérialisent le passage d'une sous-unité paysagère à l'autre

3) Motifs paysagers de la sous-unité paysagère des vallées du Mignon et de la Courance

Le paysage de vallée n'est pas au premier abord évident à lire car la terrasse intermédiaire et le talweg sont vastes et relativement horizontaux avec un éloignement du coteau ouest. Le paysage de fond de vallée est donc sensiblement proche des plateaux avec une plaine à grande échelle animée par des bosquets et des haies.

Cependant, des différences se détachent aux abords du Mignon où un front végétal marqué par des plantations de peupliers signale fortement la présence du cours d'eau. De même, à proximité de la sous-unité précédente, le décroché topographique de coteau est bien visible.

Les villages de Simoussais et de Saint-Pierre d'Amilly se sont implantés à proximité de l'eau est son des éléments de repères construits dans le paysage. Pour ce dernier, la perception de la Courance est loin d'être évidente contrairement au Mignon. En effet, le cours d'eau a été fortement canalisé et ressemble plus à un fossé dénudé dans la plaine agricole et plus arboré près du bourg de Saint-Pierre d'Amilly.

Figure 9 : croquis représentatif du paysage de vallée

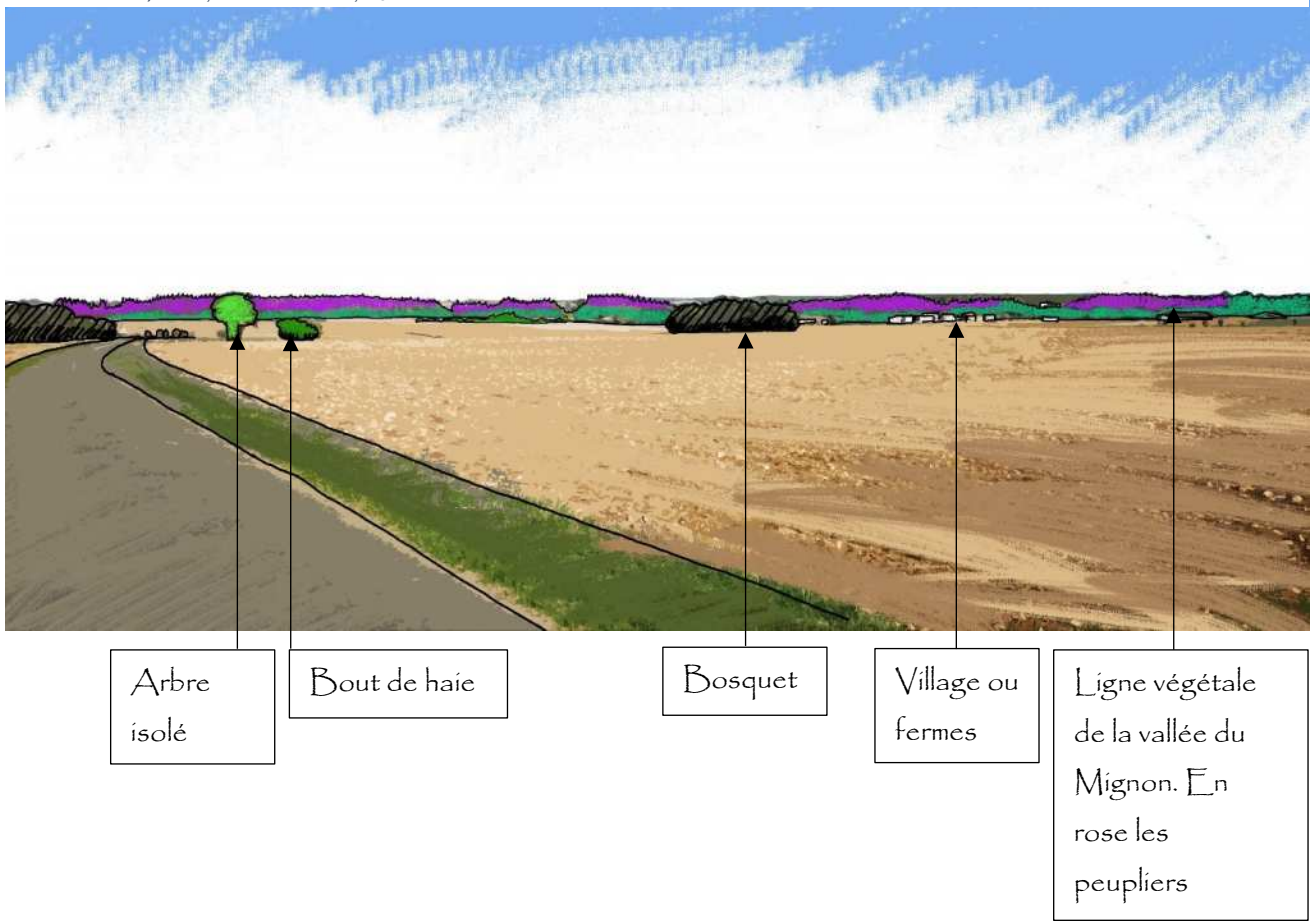

Photo n° 19 : RD 119, sortie de Simoussais. Le paysage à grande échelle dévoile en arrière-plan le relief de la terrasse alluviale intermédiaire et les bandes de peupliers à gauche marquant le Mignon

Photo n° 19 : Bois de Peupliers dans le Marais des Bougraines

Photo n° 19 : le Ruisseau de La Maison Blanche n'est quasiment pas visible dans le paysage comme la plupart des cours d'eau qui sont à sec l'été.

Photo n° 19 : les cours d'eau entre Le Coudret et Saint-Saturnin du Bois ont également une typologie de fossé

Photo n° 22 : Amont de la vallée du ruisseau de La Maison Blanche, un paysage de courbes légères. A gauche, le bosquet de l'association

Photo n° 22 : L'îlot de l'église et du cimetière d'Amilly- Paysage de vallée perceptible, le clocher émerge de l'îlot boisé. Localement, beaucoup de haies sont composées étonnamment que de frênes.

Photo n° 22 : vue depuis le secteur du Centre Expérimental de Magneraud en direction du bourg de Saint-Pierre d'Amilly et tracé de La Courance dans un contexte de paysage de plaine agricole. Le cours d'eau n'est pas visible dans le paysage ; son tracé rectiligne fait penser à un fossé de drainage.

Photo n° 27 : fourrés de régénération naturelle au lieu-dit-Ste Valière à Saint-Pierre d'Amilly sur un ancien terrain de cross ?

Photo n° 27 : paysage de plaine au nord-est de la RD 911 aux formes rectilignes (chemins, haies, bois et lisières géométriques. La Courance n'est toujours pas lisible.

Photo n° 27 : ambiance forestière, bois communal de Saint-Pierre, source de biodiversité

Photo n° 27 : fossé de drainage entre La Fuie et Bois Joly. Talus abruptes enherbés ?

Photo n° 27 : La Courance près de la Pineterie, typologie de fossé bordé d'une haie où le labour passe à ras.

Cas du bocage humide de Saint-Saturnin du Bois

Photo n° 28 : Paysage de bocage humide à l'est du bourg de Saint-Saturnin du bois, vue depuis la RD 209. Motifs paysagers : lignes de haies.

Photo n° 29 : Vue sur le paysage bocager humide depuis la RD 118 au nord du bourg. Présence de saules fragiles, arbre de milieu humide

Photo n° 30 : au cœur de l'entité paysagère du bocage humide, le paysage est fermé par un maillage bocager délimitant des petites parcelles de prairie en lanière. Les haies sont

Photo n° 31 : Parcelle communale aménagée en aire de pique-nique arborée et tondue au cœur de l'entité bocagère attenant au sentier pédestre.

4) Les espaces urbains

4.1. Saint-Saturnin-du-Bois

Les espaces urbains jouent un rôle non négligeable dans la biodiversité car des surfaces parfois conséquentes peuvent être dégagées pour la faune et la flore avec des modes de gestion et de plantation spécifiques. La commune s'est déjà engagée dans une démarche de gestion différenciée dans le respect de l'environnement en limitant fortement (terrain de boule et de tennis, cimetière) ou supprimant les pesticides (autre espaces). Des espaces de fauche tardives ont été mis en place sur les « espaces naturels », ce qui est une bonne chose.

A partir du 1er janvier 2017, la collectivité n'ai plus autorisée à utiliser des produits phytosanitaires (loi n° 2014-110 du 6 février 2014).

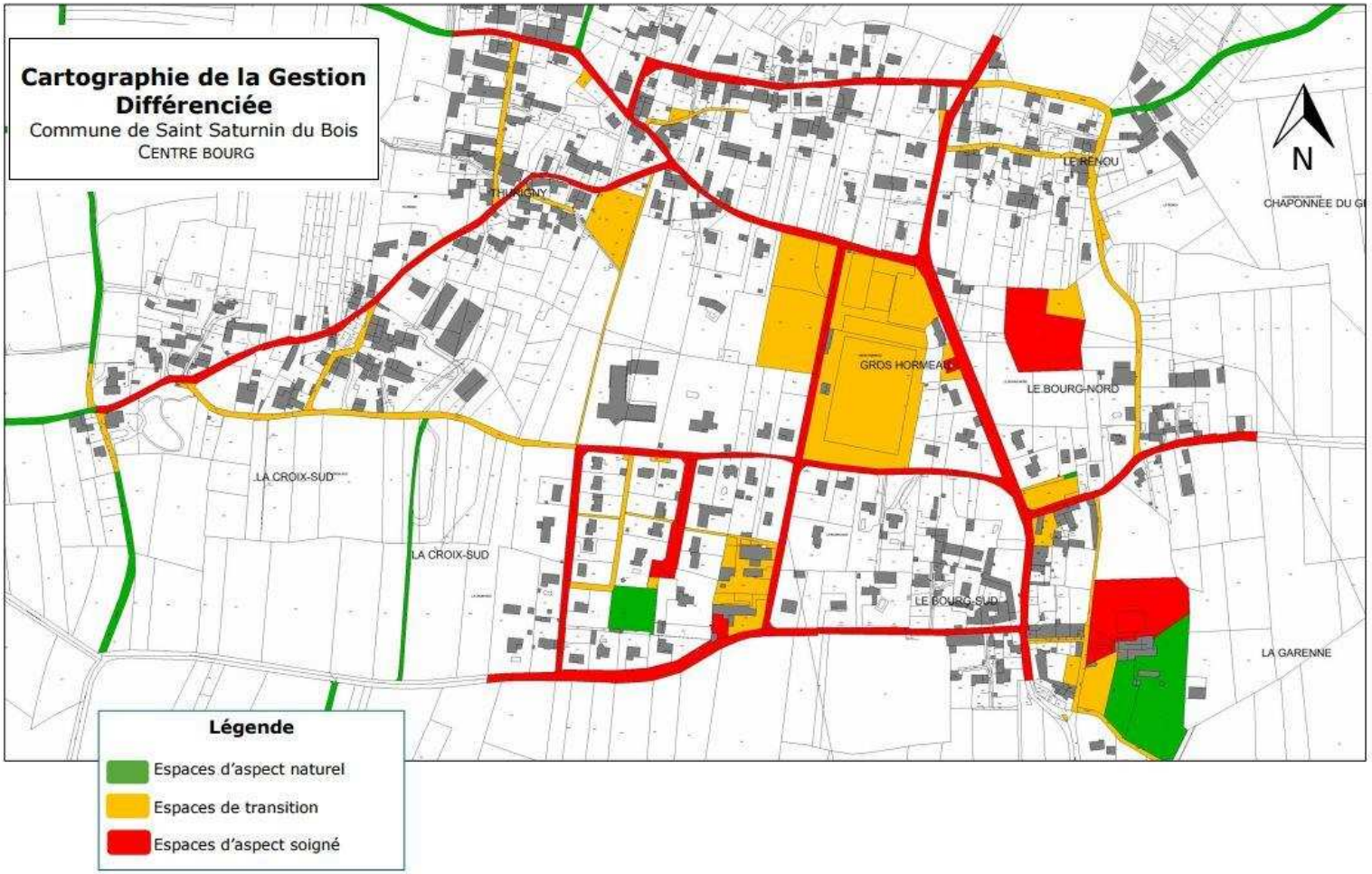

Figure 10 : plan de gestion différenciée de la commune de Saint-Saturnin du Bois

En superposant la tâche urbaine (zone bâti cohérente), les espaces agricoles déclarés à la PAC et les zones humides, on se rend compte qu'une coulée « verte » se détache nettement en formant un corridor qui relie le plateau au bocage humide en direction ouest-est.

Il commence au niveau d'une aire de stockage de paille à l'ouest, une prairie avec une zone humide puis se prolonge vers les espaces communaux du stade, de l'alignement de tilleuls, de l'aire de fouille archéologique pour terminer vers les prairies humides inventoriées dans le cadre du SAGE Sèvre Niortaise, Marais Poitevin.

Il sera donc important de travailler sur cette bande à la fois sur les aspects paysagers, leurs usages et sur la plus-value écologique qu'ils pourraient apporter.

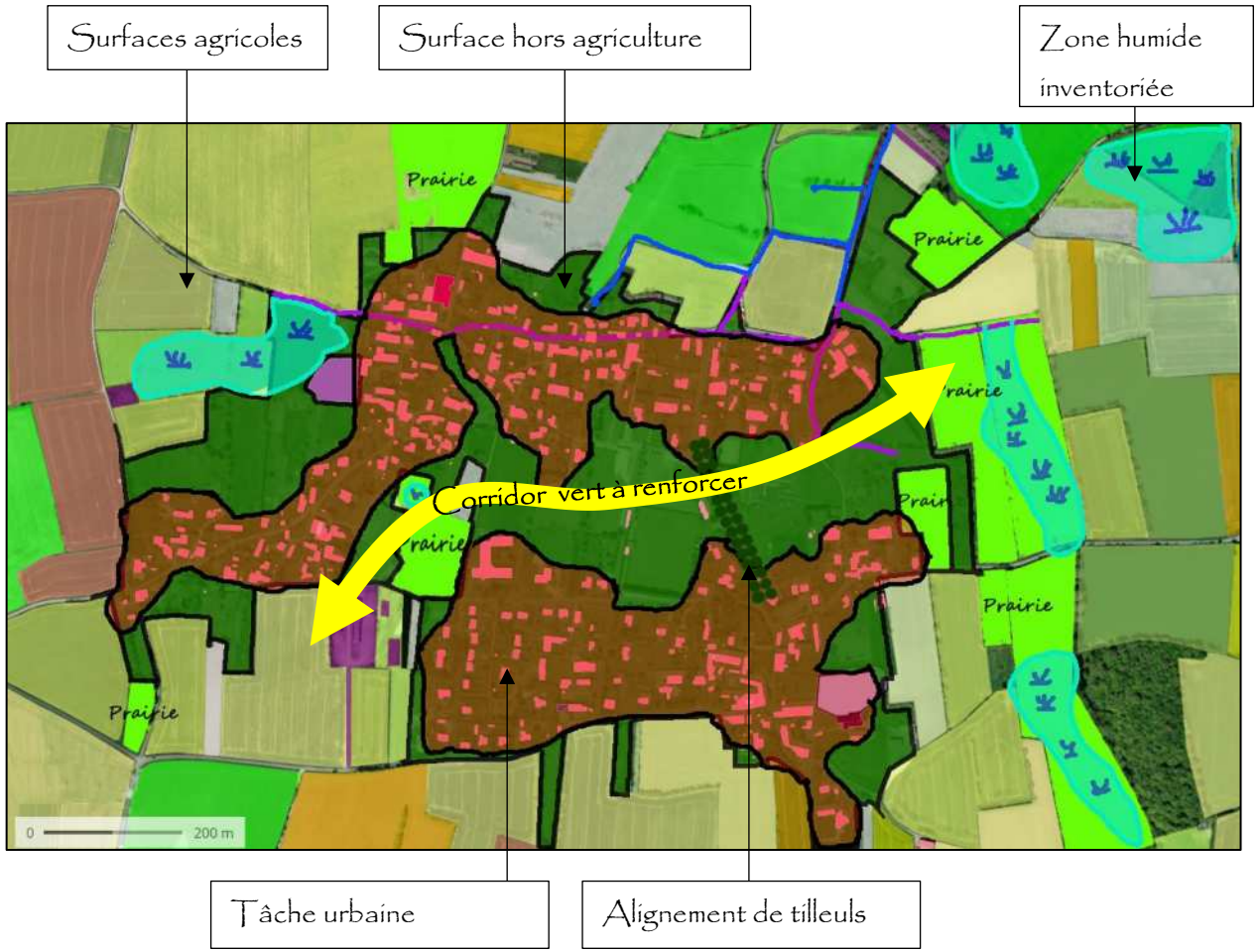

Figure 11 : Carte de l'enveloppe urbaine de Saint-Saturnin du Bois et du contexte écologique et agricole (source IGN Géoportail, RPG 2017, carte de l'inventaire des zones humides dans le cadre du SAGE Sèvre Niortaise, Marais Poitevin

Photo n° 37 : début de la coulée verte depuis le plateau

Photo n° 37 : Relique d'anciens vergers et stockage de fourrage, rue de La Fontaine

Photo n° 37 : chemin creux bordé de haies remarquables, rue de La Fontaine

Photo n° 37 : Venelle végétale remarquable, composée d'essences locales

Photo n° 37 : Rue de La Fontaine, trottoirs végétalisés, espaces verts de la maison de retraite

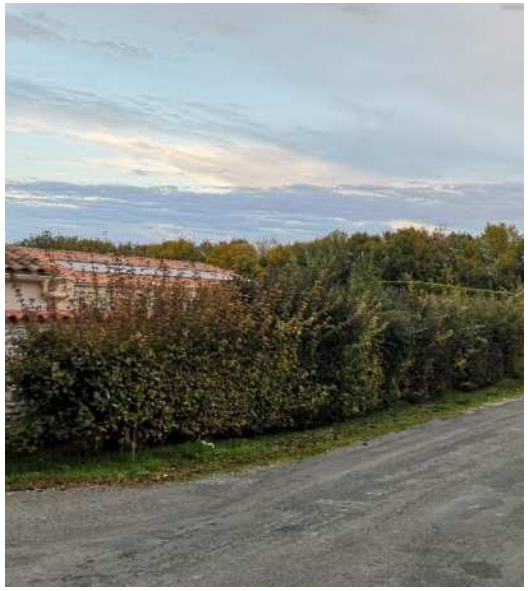

Photo n° 37 : rue de La Fontaine, haie d'érables champêtre, exemple à reproduire (alternative aux haies horticoles)

Photo n° 41 : parcelle en prairie le long de la venelle de la rue de la Fontaine

Photo n° 42 : parcelle privée enherbée en contact avec l'espace public et le lavoir, rue de La Prise

Photo n° 43 : lavoir le long de la rue de La Prise, ambiance humide.

Photo n° 40 : parcelle communale qui ne semble pas être un jardin public mais une réserve foncière entretenue. Présence d'un taillis intéressant du point de vue écologique et paysager.

Photo n° 38 : porte végétale naturelle (noisetiers) sur la parcelle communale

Photo n° 39 : fossé humide investit par des arum d'Ethiopie (Zantedeschia), rue de la Distillerie. Peut-être, est-il possible de les remplacer par des plantes indigènes type salicaire.

Photo n° 49 : espace public de manifestation en gazon bordé d'une haie bocagère remarquable. Les arbres sont plantés sur stabilisé sans végétation couvre-sol ou paillage.

Photo n° 49 : stade et talus du stade. Son usage est ponctuel, il est donc possible d'améliorer sa biodiversité une grande partie de l'année où il n'est pas nécessaire de tout tondre.

Photo n° 49 : délaissé engazonné qui ne semble pas avoir d'usage. En arrière-plan les talus du stade qui peuvent avoir un potentiel écologique en cas d'aménagement.

Photo n° 49 : Alignement de tilleuls taillés en tête de chat et accotement enherbé. Espace soigné mais qui peut être aménagé ou entretenu autrement.

Photo n° 49 : parcelle de fouilles archéologique de la villa gallo-romaine. Cet espace peut jouer un rôle dans la biodiversité communale en prenant des mesures de semis, plantations ou de gestion.

Photo n° 49 : le talus de la parcelle communale de fouille archéologique à proximité du lavoir (rue du lavoir) peut faire partie d'une action favorisant la biodiversité.

4.2. Saint-Pierre d'Amilly, le bourg

L'enjeu paysager et écologique du bourg de Saint-Pierre d'Amilly se situe en partie au niveau du cours d'eau de la Courance. La forme urbaine a longé La Courance avec peut-être des usages associés comme le puisage de l'eau. De nos jours, le bourg semble un peu tourner le dos au cours d'eau qui semble peu visible. Un des enjeux est peut-être de réhabiliter La Courance et de favoriser les liens écologiques et paysagers avec elle. Par ailleurs, dans le PLU un zonage de jardin en zone humide lié au caractère inondable de la surface.

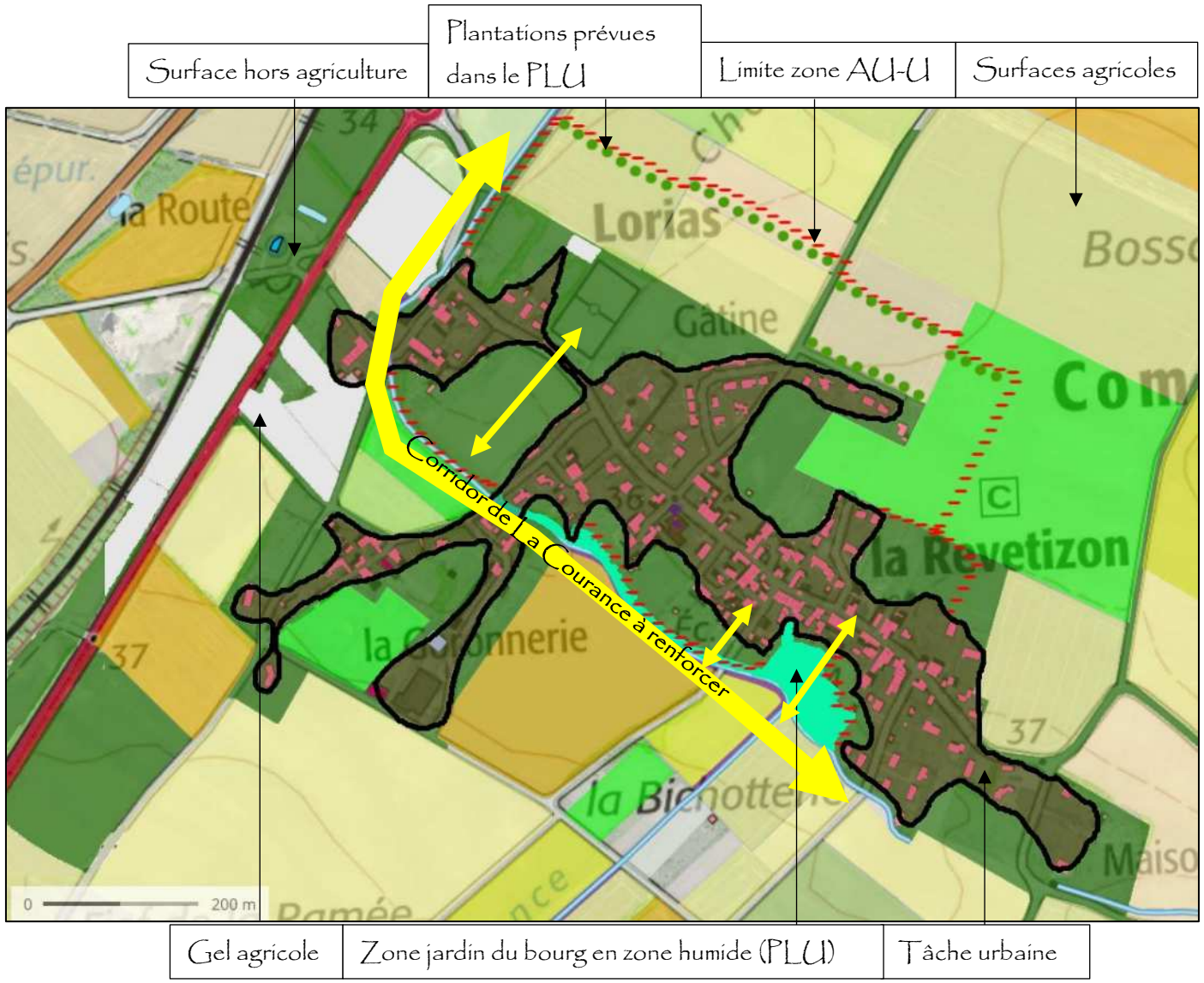

Figure 12 : Carte de l'enveloppe urbaine de Saint-Pierre d'Amilly et du contexte écologique et agricole (source IGN Géoportail, RPG 2017, PLU de Saint-Pierre d'Amilly- a gauche : orthophoto du bourg (IGN)

Photo n° 50 : en premier plan fossé de La Courance au contact du bourg ; en arrière-plan, les parcelles en zonage jardin en zone humide.

Photo n° 51 : jardin en bordure de la Courance liée à l'école

Photo n° 52 : Aspect du lit de La Courance en bordure du bourg

Photo n° 53 : jardin public potentiellement intéressant pour la biodiversité urbaine. Le cerisier doit jouer un rôle par sa floraison au printemps pour les butineurs.

Photo n° 54 : zone en cours d'urbanisation, à voir si le plan d'aménagement du lotissement permet un lien entre la Courance et la parcelle de l'ancien Stade

Photo n° 55 : vaste surface de l'ancien stade, potentiellement intéressant dans un projet d'amélioration de la biodiversité

4.3. Saint-Pierre d'Amilly, Simoussais

Le village est en contact rapproché avec la vallée du Mignon du côté ouest et à ce titre, il présente des enjeux écologiques. Le PLU fait état d'un zonage de jardins humides (inondable). Les parcelles sont privées mais, il est peut-être possible d'envisager des actions en concertation sur le secteur. A noter la volonté de planter le long du fossé communal de Cuquet dans le PLU. Peut-être qu'il est possible d'avoir une action plus ambitieuse sur cet élément qui est en connexion avec Le Mignon.

Figure 13 : Carte de l'enveloppe urbaine de Simoussais et du contexte écologique et agricole (source IGN Géoportail, RPG 2017). A gauche, orthophoto présentant la zone de jardin humide du PLU

Photo n° 56 : vue en direction des parcelles en zonage jardin humide à l'entrée nord de Simoussais, paysage de prairie

Photo n° 57 : le fossé du Cuquet appartient à la commune. Il se connecte au Mignon et à ce titre, il présente un enjeu écologique qui n'est pas vraiment exprimé pour l'instant.

Photo n° 58 : parcelle de maraichage partiellement dans le zonage de jardin humide, en arrière-plan, une haie protégée de ripisylve du Mignon avec une bande boisée derrière.

D) Enjeux paysagers et écologiques

Le diagnostic a mis en évidence que les communes de Saint-Saturnin du Bois et Saint-Pierre d'Amilly présentaient un paysage riche qui tranche avec le reste de la plaine d'Aunis grâce à la transition avec le Marais Poitevin. A cette richesse paysagère se mêle une richesse écologique au niveau du bocage humide de Saint-Saturnin du Bois, des collines boisées et des bosquets en pas japonais qui offrent des espaces de refuge. Il est important de préserver ces espaces précieux situés essentiellement sur l'axe de la bande boisée en bord de plateau. Dans ce contexte, l'agriculture pour la plupart du temps intensive ne favorise pas la faune et la flore sauvage qui se trouve souvent retranchée sur les limites et les lisières des parcelles cultivées. L'aspect de fossés des cours d'eau souvent à écoulement temporaire s'insère souvent de manière appauvrie dans le paysage sans haie ni ripisylve. Ils peuvent donc faire partie des éléments à enjeux écologiques et paysagers. Les bourgs de Saint-Saturnin du bois et de Saint-Pierre d'Amilly peuvent apporter leur contribution à la biodiversité à travers l'aménagement ou une gestion adaptée des espaces communaux. Les espaces publics non traités des bourgs sont évidemment des refuges sous réserve de rendre le terrain favorable à l'accueil de la biodiversité, notamment en les connectant avec les corridors écologiques existants comme les zones humides ou les cours d'eau.

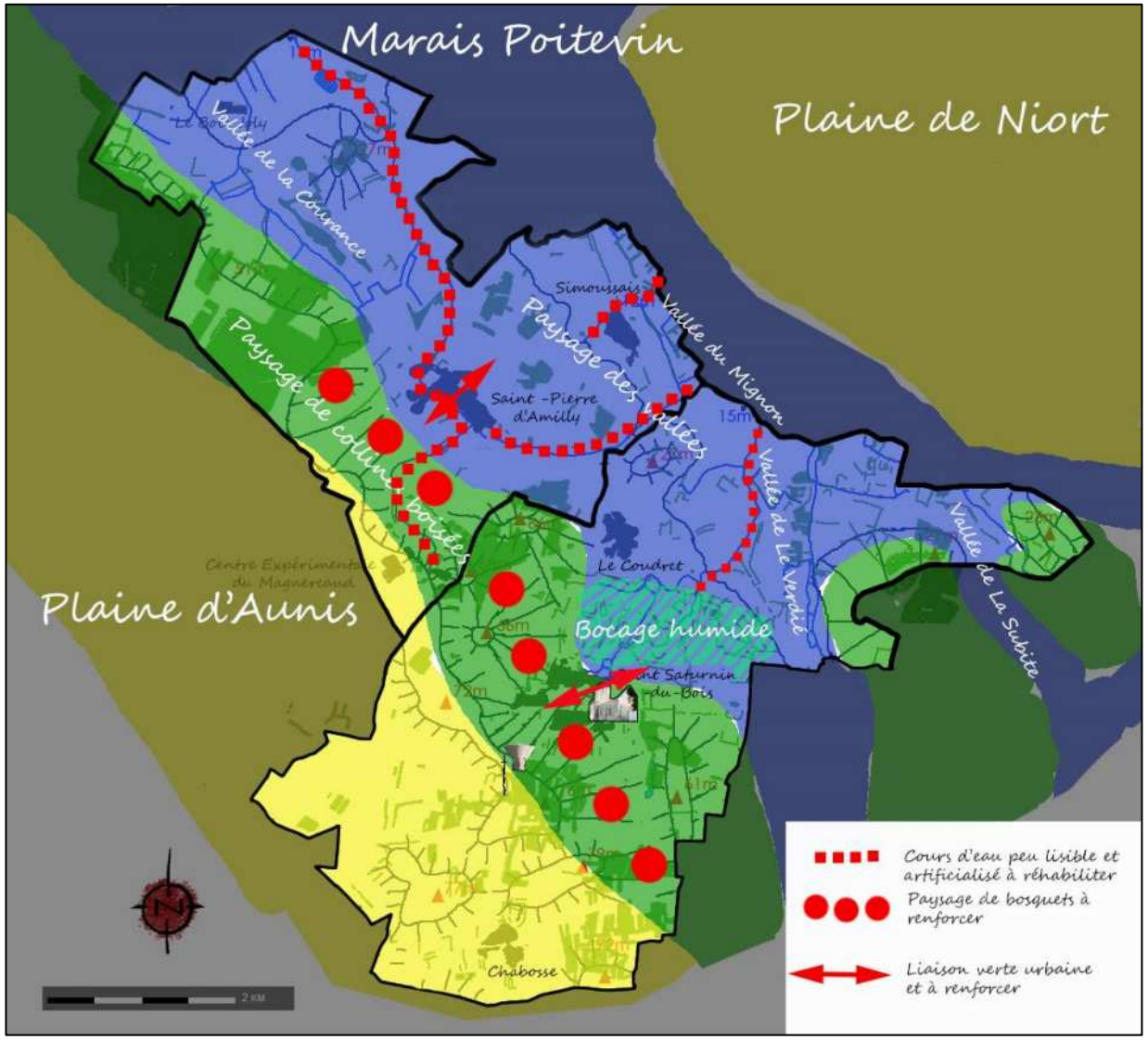

Figure 14 : carte des enjeux paysagers et écologiques